

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021**  
**COMPTE-RENDU**

Le conseil municipal s'est réuni le 16 juin 2021, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

**1. Transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la communauté de communes du Pays des Abers**

Unanimité.

**2. Subventions aux associations**

Après examen par les commissions thématiques, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2021 dans les différents domaines :

Ecoles/enfance/jeunesse : 7 530 €. Sports : 76 276,36 €. Culture : 7 150 €. Social : 4 370 €. Environnement/Divers : 5 540 €.

Soit un total de 100 866,36 €, montant comparable au total accordé en 2020. Unanimité (6 abstentions).

**3. Dénomination du Pôle associatif et social**

Une consultation de la population a été organisée en avril. Les résultats sont les suivants. « Espace » : 73,53 % des votes. « Louis Coz » : 55,57 % des votes. Le conseil municipal décide de dénommer le futur Pôle associatif et social en « Espace Louis Coz ». Unanimité (6 abstentions).

**4. Dénomination de voies**

Pour le raccordement à la fibre optique et faciliter le travail des services postaux ainsi que l'intervention des services de sécurité et de secours, il est nécessaire d'attribuer à chaque habitation de la commune une adresse précise comportant un numéro et un nom de voie. Approbation unanime (4 abstentions) des dénominations proposées.

**5. Délibération d'intention pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie**

La Direction générale de la Gendarmerie nationale ayant constaté l'état d'obsolescence de la caserne actuelle, la construction d'une nouvelle caserne devient indispensable. L'opérateur retenu pour réaliser ce nouveau projet et construire la gendarmerie est Brest Métropole Habitat, office public d'habitat. Le secteur de Lanorven apparaît le plus adapté à recevoir ce nouvel équipement et plus particulièrement une partie de la parcelle référencée ZN 312. Unanimité.

**6. Déclassement et mandat de vente du local de l'ancien centre des Finances publiques**

La commune est propriétaire d'un local de 172 m<sup>2</sup>, à usage de bureaux au rez-de-chaussée d'un immeuble, square Pierre Corneille. Ce local, qui était loué à la Direction Départementale des Finances Publiques, est désaffecté depuis le 31 mai 2021 suite à la fermeture du centre des Finances Publiques. Considérant que ce local n'a pas d'utilité pour les services communaux, il sera déclassé du domaine public et un mandat de vente non exclusif sera donné aux 2 agences immobilières de Plabennec au prix de 250 000 € HT, avec faculté de baisse au prix estimé par le service des Domaines. Unanimité.

**7. Cession de parcelle au lieu-dit Scaven**

Cession de la parcelle bâtie YP 342, d'une superficie de 1 209 m<sup>2</sup>, à la société Mur-Murs au prix de 72 000 € HT. Approbation à la majorité (6 contre).

**8. Acquisition de parcelle au Cosquer**

Acquisition de la parcelle non bâtie AM 191, d'une superficie de 6 940 m<sup>2</sup>, auprès des conjoints RIOU, pour la somme de 48 580 €, dans l'optique d'un échange avec l'association des Genêts d'or de Plabennec. Unanimité.

**9. Renouvellement du Projet Educatif de Territoire**

L'objectif du projet éducatif territorial est de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Le P.E.D.T. en cours arrivant à échéance, il est renouvelé pour la période 2021-2024 pour les trois prochaines années scolaires. Les accueils périscolaires du matin et soir bénéficient d'un taux d'encadrement d'1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Unanimité.

**10. Actualisation des règlements intérieurs des services Enfance**

Unanimité.

**11. Tarifs des services municipaux**

- Accueil périscolaire : maintien (sauf réduction 3<sup>ème</sup> enfant). Unanimité
- Pause méridienne : actualisation (inflation et suppression réduction 3<sup>ème</sup> enfant). Majorité (6 contre)
- Location de salles espace Louis Coz : création. Unanimité.
- Autres tarifs (accueil de loisirs Enfants, animation jeunesse, bibliothèque, espace culturel, cyberspace, activités sportives, prestations des services techniques et cimetière) : maintien. Unanimité.

**12. Dotations de Soutien à l'Investissement Local 2021- Centralité Petites Villes de Demain**

Désamiantage et démolition de l'Ilot Jestin. Estimation des travaux : 108 148,68 € HT

Désamiantage et démolition du bâtiment Arts et espaces à Callac. Estimation des travaux : 220 000 € HT

Le conseil municipal approuve ces opérations et autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat. Majorité (1 contre).

**13. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation du plateau du complexe sportif Louis Goasduff**

Réalisation d'une piste de 6 couloirs et d'une aire de saut. Montant : 395 739,58 € TTC. Le conseil municipal approuve cette opération et autorise le Maire à solliciter le soutien financier du Département. Unanimité.